



Mariana Mazza

IMPOLIE

DEVIS TECHNIQUE

Version Mars 2022

CE DEVIS TECHNIQUE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU
CONTRAT ET NE PEUT ÊTRE MODIFIÉ SANS
L'APPROBATION DU PRODUCTEUR

NOTE AUX DIFFUSEURS :

CE DOCUMENT CONSTITUE UNE BASE D'ENTENTE SUR LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU SPECTACLE. LE TOUT PEUT ÊTRE RÉADAPTÉ EN FONCTION DES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES DANS VOTRE RÉGION MOYENNANT UNE ENTENTE ENTRE LE PERSONNEL TECHNIQUE DU PRODUCTEUR ET VOTRE FOURNISSEUR.

Productrice -Gérante
T. 514-999-4268

Directeur des ventes & Agent de spectacle
T. 514-766-9993 poste #202

Directeur de tournée/éclairagiste
T. 514-652-3223

Élodie Lefebvre
elodie@groupe-entourage.com

Christian Gigère
christian@groupe-entourage.com

Steve Croteau
steve.technique@gmail.com

Merci et bon spectacle !**1.0 CLAUSES GÉNÉRALES**

- 1.1 En aucun temps l'équipement du Producteur, tels les décors, accessoires, costumes, équipements de son et d'éclairage, ne pourront être déplacés sans le consentement du directeur technique du Producteur.
- 1.2 Advenant le cas où le Diffuseur désire utiliser l'équipe et les équipements du Producteur, le Diffuseur devra obtenir l'autorisation et prévoir des sommes supplémentaires pour l'utilisation de cette main-d'œuvre et de ces équipements. Ces sommes supplémentaires devront être négociées à la signature du présent contrat.
- 1.3 Le Diffuseur garantit qu'il n'y aura aucun enregistrement du spectacle par quelque moyen que ce soit (incluant radio, télévision, caméra, etc.) sans le consentement écrit du Producteur.
- 1.4 Le Diffuseur garantit qu'il détient les assurances nécessaires pour couvrir en cas de feu, vol ou vandalisme, les équipements du Producteur.

De plus, le Diffuseur garanti qu'il détient les assurances nécessaires pour couvrir les blessures de l'Artiste ou de tout membre de son équipe. De plus, il garantit qu'il détient une assurance responsabilité civile décente en rapport avec ses activités de Diffuseur de spectacle.

- 1.5 Seul le directeur de tourné a l'autorité de faire admettre le public dans la salle.
- 1.6 Tout bris d'équipement et/ou dommage causé aux locaux du Diffuseur et imputable à un membre de l'équipe du Producteur devra être rapporté au directeur de tournée dans les 60 minutes suivant la fin du spectacle ou dans les 10 minutes suivant la fin du démontage des équipements et du matériel du Producteur.
- 1.7 Tout bris et/ou dommage qui n'aura pas été rapporté au directeur de tournée dans les délais indiqués ci-dessus ne pourra être imputé au Producteur ou à un membre de son équipe.
- 1.8 Nonobstant ce qui précède, le Diffuseur devra prouver la faute et le lien entre la faute et le bris et/ou dommage conformément aux lois québécoises pour entraîner la responsabilité du Producteur.
- 1.9 Seules les équipes techniques du Producteur et du Diffuseur seront admises dans la salle durant la balance de son.

2.0 PERSONNEL DE SÉCURITÉ

- 2.1 Le Diffuseur s'engage à assurer la sécurité de l'Artiste et de tous les membres de son équipe. De plus, le Diffuseur assure la sécurité des loges et de l'équipement du Producteur avant, pendant et après le spectacle.
- 2.2 Dès l'entrée des spectateurs dans la salle, le Diffuseur fournira le personnel de sécurité aux accès de la scène, à la régie de salle et à l'accès des loges. Il en sera ainsi jusqu'à la sortie du dernier spectateur.

Initiales

Initiales

3.0 CLAUSES DIVERSES

Toutes les demandes d'entrevue téléphonique, radio, télé ou média écrit devront être approuvées et confirmées par le Producteur. Tout changement d'horaire devra être approuvé par le directeur de tournée.

4.0 GÉNÉRALITÉS

4.1 La durée du spectacle est de 100 minutes, présenté sans entracte avec une première partie.

4.2 Composition de l'équipe de tournée, 3 personnes au total :

2 artistes
1 directeur de tournée/éclairagiste

5.0 RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

5.1 Le Diffuseur doit désigner un directeur technique disponible pour répondre à toutes les questions lors de la planification de l'événement, ainsi que pendant le déchargement, le montage, les tests de son, le spectacle, le démontage et le chargement.

5.2 Le Diffuseur doit fournir au directeur technique du Producteur, et ce, au moins 1 mois avant la date de l'événement, un devis technique incluant un plan de la salle, de la scène et du débarcadère. De plus, il devra inclure une liste complète des équipements scéniques du lieu (son, éclairage, habillage, alimentation, etc.). Cette information devra être envoyée via courriel à : steve.technique@gmail.com

6.0 EXIGENCES TECHNIQUES

6.1 Régie

Le Diffuseur s'engage à aménager dans la salle un espace pour la régie de son et d'éclairage. Cet espace de 12' x 8' devra être central et à une distance maximale de 100'.

6.2 Dimensions de la scène (habillage à l'italienne) :

Largeur minimale :	24'
Profondeur minimale (à partir du cadre de scène) :	20'
Hauteur libre sous les porteuses :	16'
Hauteur de la scène minimum	03'

La scène devra être accessible pour les éléments de décors ainsi que les coffres de transport du matériel technique du Producteur. Toute particularité (escalier, ascenseur, portes étroites, etc.) devra être communiquée au directeur technique du Producteur.

Initiales

Initiales

6.3 Plancher de scène

La scène devra être propre et dégagée de tout encombrement à l'arrivée des techniciens. Le plancher de scène doit être noir et exempt de toute imperfection pouvant blesser les artistes et/ou les techniciens.

Le plancher doit être lavé avant le spectacle (entre 19h00 et 19h30 pour un spectacle qui a lieu à 20h00)

6.4 Équipements de scène

Le Diffuseur s'engage à fournir les équipements de scène suivants :

- 6.4.1 Un rideau de scène fonctionnel, un rideau de fond, 3 paires de pendrillons ainsi que 4 frises devront être disponibles lors du montage au besoin
- 6.4.2 Les échelles, escabeaux ou échafaudages aux fins d'accrochage des projecteurs d'éclairage
- 6.4.3 Les tapis de caoutchouc noirs qui couvriront les fils électriques

6.5 Sonorisation

Le Diffuseur s'engage à fournir les équipements sonores suivants :

Salle :

Système professionnel de sonorisation d'une puissance suffisante pour couvrir adéquatement toute l'assistance (environ 15 watts/sièges). Ce système doit être approuvé par le directeur technique du Producteur.

Scène :

1x Console numérique 16 entrées minimum (Consoles acceptées: QL5, CL5, M7CL, LS9, M32, X32 ou équivalent)

OU

Console analogue 16 entrées (Midas Venice ou Soundcraft) avec les effets suivants :

- 1x EQ 31 bandes stéréo
- 3x EQ 31 bandes mono
- Compresseur (quad)
- Câblages d'insertion

1x Snake minimum 16 IN et 8 OUT

2x Moniteur (sidefield)

1x Microphone sans-fils SHURE SM-58 ou Seinheizer 935

1x Microphone à fils SHURE SM-58 ou Seinheizer 935

1x Pied de micro base Atlas

Tout le filage pour les moniteurs et les XLR

Initiales

Initiales

Tous les spectacles peuvent être enregistrés en multipistes à des fins d'archive et de publication sur support mécanique et/ou informatique pouvant être diffusé sur le web ou vendu sur support cd et/ou dvd. Tout le matériel enregistré est la propriété de l'Artiste et de son Producteur. Toute particularité (ex : convention collective ou syndicale) devra être signalée au directeur technique du Producteur.

Tout le matériel d'enregistrement serait fourni par le Producteur.

6.6 Éclairage et vidéo

Le Diffuseur s'engage à fournir les besoins MINIMUMS suivants en matière d'éclairage :

48x Gradateur 2.4K
 07x Leko 15/30° (FOH)
 10x Leko 36°
 06x Par led (colorado ou équivalent)
 11x PAR *medium*
 06x Fresnel 1K
 01x Machine à fumée MDG Atmosphère
 01x Univers DMX
 02x Boom de 6'
 01x lien Cat6 (rj45) de la régie à la scène
 01x lien hdmi à la régie avec tv de chaque côté de la scène (facultatif)

PRÉ-ACCROCHAGE DES PROJECTEURS FOURNIS PAR LA SALLE DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ AVANT L'ARRIVÉE DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PRODUCTEUR.

6.7 Décors

Le décor est fourni par le Producteur

6.8 Intercommunication

Le Diffuseur s'engage à fournir 4 postes de « clear com » avec la base en bonne condition
 1 Régie Son
 1 Régie Éclairage
 1 Coulisse Jardin et cour

6.9 Loges

Le Diffuseur s'engage à fournir deux loges de grandeurs moyennes. Elles doivent être **propres**, verrouillables, sécuritaires, climatisées et pourvues d'un éclairage adéquat.

De plus, elles doivent être équipées des items suivants :

- Miroirs avec éclairage adéquat, tables, chaises
- Éviers avec eau chaude
- Cabinet de toilette dont une pour artiste seulement
- Garde-robe ou support à costumes muni de cintres
- 4 serviettes à mains propres
- 1 steamer
- 1 boîte de papiers mouchoirs
- Un petit gouter est toujours apprécié (Aucune allergie)
- 1 bouteille de vin blanc et quelques bières

Initiales

Initiales

7.0 HORAIRE ET ÉQUIPE DE MONTAGE

Le Diffuseur doit fournir une main-d'œuvre **qualifiée** et professionnelle. La présence de stagiaires ou d'employés de soutien devra être signalé au directeur technique du Producteur avant l'élaboration des horaires.

Il nous sera très utile de connaître les règlements et les horaires du lieu du spectacle concernant l'ouverture des portes au public, les heures de travail et de pauses, les procédures syndicales, etc.

- Note 1 : **Le personnel participant au démontage doit être le même que celui ayant participé au montage.**
- Note 2 : Cet horaire ne tient pas compte des difficultés d'accès à la scène des divers équipements du Producteur dans le cas où celui-ci les fournit.
- Note 3 : Les équipements de son et d'éclairage fournis par le Diffuseur devront être opérationnels à l'arrivée des techniciens. Dans ce cas-ci, les techniciens du Producteur arriveront à 14h30

Horaire et liste des techniciens qui doivent être fournis par le Diffuseur

14h30	Load-IN Montage son/éclairage 1 Directeur technique 1 chef son 1 chef électrique 1 électrique/machin (Important que les techniciens puissent toucher à tous les corps de métiers)
17h	Souper
19h	Showcall 1 Chef son 1 Chef plateau (cue rideau)
20h	Début spectacle
21h45	Démontage (même équipe que le montage)

Cet horaire est uniquement à titre indicatif. L'horaire devra être établi d'un commun accord avec le directeur technique du Diffuseur et celui du Producteur.

Initiales

Initiales

8.0 DISPOSITIONS DIVERSES

8.1 Sécurité

Le Diffuseur est tenu d'assurer la sécurité des équipements du Producteur lorsque ceux-ci sont à l'intérieur du lieu de spectacle et sera tenu responsable en cas de perte, vol ou dommage de ces équipements.

8.2 Internet

Le Diffuseur doit prévoir une connexion Internet haute vitesse (avec ou sans-fil).

8.3 Restauration

Une liste des restaurants près du lieu de représentation accompagnée d'une brève description des menus, tarifs et heures d'ouverture serait appréciée.

8.4 Stationnement

Le Diffuseur devra prévoir un espace sécuritaire et à proximité du lieu du spectacle pour accommoder 3 véhicules (1 voiture, 1 vus et 1 véhicule de type van 7 passagers).

Initiales

Initiales
